



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

OBJET : 21-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE - EXERCICE 2015 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. André-Luc SEITHER à M. Yves DAHAN
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

N°Enregistrement :

240346

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, destiné notamment à l'information des usagers.

Les articles D.2224-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales fixent la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement figurer dans ce rapport, notamment les indicateurs de performance fixés par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, visant à évaluer l'inscription du service d'assainissement dans une stratégie de développement durable.

Le rapport 2015 présente donc le service d'assainissement collectif, exploité en régie directe pour ce qui est de la collecte et du transport des eaux usées, et sous la forme d'une délégation de service public pour leur traitement.

Les actions marquantes de la régie municipale en 2015 sont résumées ci-après :

- Poursuite des actions d'amélioration du fonctionnement du système de collecte par temps de pluie et de diminution des rejets en mer (en baisse de 80 % entre 2014 et 2015), notamment grâce à l'organisation d'une campagne de mesures sur 26 points du réseau au cours du 1^{er} trimestre 2015, et à la montée en puissance de l'activité de contrôle des branchements et la mise en place de nouveaux outils règlementaires (pénalités pour non-conformité) ;
- Réalisation de 4,26 M€ de travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux, effectués dans le cadre du programme pluriannuel issu du Schéma Directeur d'Assainissement en vue d'assurer une amélioration de la collecte des eaux usées et de lutter contre l'introduction d'eaux pluviales parasites dans le réseau d'eaux usées (Poursuite des travaux de redimensionnement hydraulique du réseau gravitaire du Laval sur l'avenue P. Rochat, mise en service du nouveau poste de relevage Ilette).
- Elaboration d'un contrat d'aides pluriannuel avec l'Agence de l'eau pour la période 2015-2019, permettant d'assurer le financement d'importants travaux de réduction des rejets par temps de pluie sur les réseaux publics et sur la station d'épuration, et d'actions visant la gestion durable du système d'assainissement (optimisation de la gestion des boues d'épuration et des performances énergétiques du système d'assainissement, acquisition d'un Logiciel Métier dédié à la gestion du patrimoine et des activités des services de l'assainissement collectif) ;
- Le maintien d'un suivi efficace du contrat de délégation du service public (2013-2022) auquel est rattaché un programme de travaux ambitieux entamé au cours du dernier trimestre 2015, concernant l'extension des capacités épuratoires de la station d'épuration à hauteur de 245 000 Equivalents-Habitants et le traitement des débits excédentaires de temps de pluie.
- La remise par un comité constitué de représentants de l'AMF, de l'ONEMA et de l'UIE, du « Label AQUAPLUS » au service d'assainissement collectif de la Ville d'Antibes pour la qualité de ses résultats en matière de durabilité et de performance ;
- Le maintien d'un prix très attractif pour le m³ assaini : 0,69 € TTC (pour une consommation d'eau inférieure à 120 m³), malgré une nouvelle revalorisation des taux de redevance de l'Agence de l'eau. La facture d'assainissement pour une consommation de 120 m³ d'eau s'élève ainsi à **83,08 € TTC** (Pour mémoire, elle était de 84,39 € TTC en 2015, soit 1,55 % de baisse).

Les informations relatives à l'épuration des eaux usées transmises par le délégataire dans le cadre de son rapport annuel (et reprises dans ce rapport), sont également portées à la connaissance de ce Conseil municipal.

21-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE -
EXERCICE 2015 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 16 septembre 2016.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.21-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE - EXERCICE 2015 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2403-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2403-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public